Département du Bas-Rhin

Arrondissement

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

de Haguenau-Wissembourg

Nombre d'élus :

19

Séance du 10 décembre 2024

Élus :

19

En fonction:

19

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

Présents :

16

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH Aurélia **HEINRICH** Mme Elisabeth JAECK Mme Aniko JUNG M. Alain KEITH Mme Caroline KIEFFER-MARTZ Μ. Jeannot **KLEIN** M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés:

- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL: ECRITURE COMPTABLE EN SECTION D'INVESTISSEMENT.

Rapporteur: M. Jeannot KLEIN

Lors de l'élaboration du budget primitif principal pour l'année 2024, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté a été saisi à l'article 001 en recettes négatives d'un montant de − 313 388,91 €.

Ce montant aurait dû être saisi en dépenses positives d'un montant de 313 388,91 € sur le compte 001.

La Décision modificative s'établit comme suit :

Chapitre/Article	Montant voté au BP 2024	Proposition DM	BP + DM 2024
RECETTES			
Section d'investissement			
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	- 313 388,91 €	+ 313 388,91 €	0€
DEPENSES			
Section d'investissement			
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0€	+ 313 388,91 €	+ 313 388,91 €

Il est demandé au Conseil de valider la présente Décision modificative.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- > VALIDE les écritures et transferts de la présente Décision modificative n°1 contenues dans le tableau ci-dessus.
- > CHARGE le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à prendre toute mesure y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, Francis WOLF, maire.

Le (la) secrétaire de séance, Jeannot KLEIN, adjoint au maire.



